

# Guide de la saison des impôts 2018



## Informations utiles pour vous aider à préparer vos déclarations de revenus

Ce guide présente les feuillets fiscaux et les documents justificatifs que vous recevrez de Gestion d'actif Credential, selon les types d'investissement et de compte que vous détenez. Il se peut que vous receviez aussi d'autres documents provenant d'autres parties, y compris les diverses institutions financières où vous détenez des placements ou des comptes. Nous vous recommandons d'avoir en mains tous vos feuillets fiscaux avant de remplir vos déclarations de revenus et de consulter un conseiller fiscal personnel pour obtenir plus de renseignements, au besoin.

### Accédez à vos feuillets fiscaux à partir de Credential en ligne

Si vous êtes inscrit aux services électroniques par le biais de Credential en ligne, vos feuillets fiscaux 2018 seront disponibles électroniquement dans les trois (3) jours ouvrables des dates d'envoi postal indiquées ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de vous inscrire aux Services électroniques, veuillez visiter [credentialonline.com](http://credentialonline.com) ou contacter votre conseiller de Gestion d'actif Credential.

Document/Feuille fiscal	Posté au plus tard le	Information
<b>Documents fiscaux de régimes enregistrés</b>		
<b>Reçu de cotisation à un REER – ARC<sup>1</sup></b>	18 janvier 2019 15 mars 2019	Si vous avez cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : <ul style="list-style-type: none"><li>Entre le 2 mars 2018 et le 31 décembre 2018, un reçu de cotisation vous sera envoyé par courrier postal le ou avant le 18 janvier 2019.</li><li>Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> mars 2019 (soit dans les 60 premiers jours de 2019), un reçu de cotisation vous sera envoyé par courrier postal le ou avant le 15 mars 2019.</li></ul>
<b>T4RSP / T4RIF – ARC</b> État du revenu provenant d'un REER / État du revenu provenant d'un FERR <b>Relevé 2<sup>2</sup> – Revenu Québec</b>	28 février 2019	Si vous avez effectué un retrait de votre REER ou FERR/FRRI/FRRP : <ul style="list-style-type: none"><li>Vous recevrez un État de revenu provenant d'un REER ou un État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite.</li></ul>
<b>T4A – ARC</b> État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources	28 février 2019	Si vous avez reçu un revenu d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB) : <ul style="list-style-type: none"><li>Vous recevrez un État de revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources.</li></ul>
<b>NR4 – ARC</b> État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada	28 février 2019	Si vous êtes un non-résident du Canada et que vous avez retiré des montants de votre REER, FERR/FRRI/FRRP ou REEE : <ul style="list-style-type: none"><li>Vous recevrez un État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada (NR4)</li></ul> Remarque : Aucun NR4 ne sera envoyé pour un revenu inférieur à 50 \$ CAN et pour lequel aucun impôt de non-résident canadien n'a été prélevé.
<b>Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés</b>		
<b>Sommaire des frais relatifs aux fonds communs de placement</b>	28 février 2019	Si vous aviez des fonds communs de placement dans un régime non enregistré de prête-nom (nominée) et si vous avez signé une entente négociée d'honoraires de conseiller : <ul style="list-style-type: none"><li>Vous recevrez un Sommaire des frais relatifs aux fonds communs de placement. Ces frais sont facturés par la société de fonds communs de placement de laquelle proviennent les fonds communs de placement gérés dans votre portefeuille, détenus durant l'année civile 2018. Ces frais sont prélevés directement par la société de fonds commun de placement au moyen d'un rachat d'unités.</li></ul> Remarque : Veuillez consulter le prospectus du fonds commun de placement pour obtenir de plus amples renseignements sur ces frais. Le prospectus simplifié vous donne le détail des éléments constitutifs des frais associés à ce type de fonds. Credential vous fournit ce sommaire de frais, car ceux-ci peuvent être déductibles de votre revenu imposable. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour évaluer la façon dont ces frais s'appliquent à votre situation.

Document/Feuillet fiscal	Posté au plus tard le	Information
<b>Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés (suite)</b>		
<b>Relevé sommaire des frais</b>	28 février 2019	<p>Si vous détenez un compte OnPoint <sup>MD</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vous recevrez un sommaire de frais de gestion donnant le détail des frais et impôts ou taxes payés durant l'année civile 2018 pour les solutions gérées, comme votre compte à commission OnPoint <sup>MD</sup>.</li> </ul> <p>Remarque : Veuillez consulter l'avis de non-responsabilité du Sommaire des frais pour obtenir de plus ample renseignements. Ces frais peuvent être déductibles de votre revenu imposable s'ils ont servi à payer la gestion de placements non enregistrés. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour évaluer la façon dont ces frais s'appliquent à votre propre situation.</p>

1 Agence du revenu du Canada 2 Pour les résidents du Québec

Gestion d'actif Credential inc. est membre du Fonds canadien de la Corporation de protection des investisseurs. Tous les comptes enregistrés le sont auprès de l'Agence du revenu du Canada. Notre fiduciaire des comptes enregistrés est Concentra Trust. INV 2018 97 CAM.FR

Gestion d'actif  
**Credential**<sup>®</sup>